



Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 19 juin 2019

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mercredi 19 juin 2019 à 20h30 en Mairie.

Présents : CLUZEL Michel, 1^{er} adjoint - FAURE Guy, 2^{ème} adjoint - DUNOGIER Jacques 4^{ème} adjoint - PEYROT Stéphane - CHANAL Ludovic - DUPIN Denis- DUNAND Philippe - ARGAUD Guillaume - GUILBOT Alain - BRANCQUART Damien.

Procuration : OLLIER Séverine à BRANCQUART Damien - BRUNEL Laurent à CLUZEL Michel.

Absent excusé : DUCLAUX Éric, 3^{ème} adjoint

Secrétaire de séance : ARGAUD Guillaume

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte-rendu des séances du 29/05/19 et du 05/06/19.

III - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur CLUZEL demande au Conseil municipal de bien vouloir retirer le point n°5 : « Mise en place du régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. »

En effet, un avis du Comité Technique est nécessaire et se réunira le 13/09/2019, la délibération sera présentée lors d'un prochain conseil.

Monsieur CLUZEL demande aux membres du Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

« Location de l'appartement T2 de l'école »

IV - ORDRE DU JOUR :

● Délibération n°20 – Approbation du Plan Local d’Urbanisme

Rapporteur : M DUNOGIER

Une réunion supplémentaire a été effectuée le 17/06/19 pour détailler et expliquer les éléments flous ou incompris du PLU. Tous les points ont été abordés.

Question de M. Guilbot : a-t-on le droit de représenter à l’approbation le PLU déjà voté?

Réponse de M. Cluzel et M. Dunogier : il est possible de revoter un élément déjà porté à l’approbation du Conseil.

M. Dunogier effectue la lecture de l’ensemble de la délibération mise à jour.

M. Peyrot interroge sur la durée du PLU s’il ne peut être modifié uniquement dans 10/15 ans après son approbation ?

Réponse de M. Cluzel : le PLU est modifiable quand on le souhaite car il s’agit là que d’orientation pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLU peut-être « modifié » sans pour autant être « Révisé »

Votes : 12 votants

Pour : 9

Contre : 3

Le PLU est approuvé.

● Délibération n°21 - Révision du loyer Boulangerie

Le vote est reporté car une erreur est présente dans le calcul du nouveau loyer.

● Délibération n°22 - Location de l’appartement de l’école

Monsieur CLUZEL indique au Conseil Municipal le départ de Monsieur LAVERGNE de l’appartement de l’école à compter du 31/12/2018.

Il présente à l’assemblée le dossier de Madame DUTRON Marie-Chantal qui possède les conditions nécessaires à son obtention.

Il rappelle que le montant du loyer est de 256.22 € et la caution équivaut à un mois de loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour établir un contrat de location avec Madame DUTRON Marie-Chantal à partir du 1^{er} juillet 2019 ;

Voté à l’unanimité.

● Délibération n°23 - Acquisition et cession chemin rural Quartier Simondon

Rapporteur : M DUNOGIER

Relecture de la délibération du 09/01/12, puis présentation du cadastre avec les anciens et les nouveaux chemins indiqués dessus pour que le CM comprenne bien l’ensemble des tenants et aboutissants.

M. Cluzel demande à faire revoter une nouvelle délibération afin d’actualiser le dossier et afin de pouvoir faire passer l’acte.

M. Guilbot ne prend pas part au vote étant impliqué dans la transaction.

Voté à l’unanimité (11 votes)

● **Délibération n°24 - Déplacement du chemin rural Quartier Le Bec**

Rapporteur : M DUNOGIER

M. Dunogier donne les explications des chemins et les différences existants entre les chemins indiqués sur le cadastre et la réalité d'utilisation. En effet, le passage s'effectue sur des propriétés privées avec une servitude de passages.

Pour ce dossier, il est convenu que la Mairie prend en charge les frais d'arpentage du nouvel itinéraire et que M. Silvy paye les travaux de terrassement du contournement (travaux déjà réalisés) en contrepartie, M. Silvy récupère l'ancien chemin dans sa propriété.

Une demande de rétrocession du chemin descendant aux cuves du Duzon dont M. Silvy et M. Galliou sont propriétaires est demandée mais seul M. Silvy a signé la rétrocession de 1,5m du chemin. Mr Galliou quant à lui garde la propriété de 1,5m du chemin avec une servitude de passage sur cette emprise.

M. Chanal souligne que le chemin du Bec a dû être amélioré à cause des habitations illicites présentes au bout du chemin.

M. Dunogier répond que la mairie a déjà portée à connaissance ces infractions auprès de la DDT qui à son tour transmet les dossiers au procureur de la république. On compte à ce jour 7 dossiers de ce type. Mais la mairie n'a pas de retour sur la poursuite des dossiers car il s'agit seulement d'un échange entre le procureur et les contrevenants.

Après avoir entendu Monsieur Dunogier, Monsieur Cluzel procède à la lecture de la délibération et soumet au vote du Conseil municipal.

Votes : 12 votants

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 10

Délibération approuvée

● **Présentation et validation des travaux de voiries campagne 2019**

Rapporteur : M FAURE Guy

M. Faure présente le budget de 52288€ dont il dispose suite au vote du budget de la commune. Cinq priorités apparaissent :

- ✓ **Mur de Rog Ostermeyer** : un devis de 8000€ est présenté, mais il sera recherché d'autres solutions et d'autres devis afin de faire baisser le prix des travaux.
- ✓ **Chemin de Gourdy** : l'accotement qui s'est creusé sera remblayer avec du gravelât et le budget de 7325€ initialement prévu pour consolider la levée sera redistribué à de l'entretien de voirie
- ✓ **Buse Chemin de Gourdy** : validation des travaux pour un montant de 8387€
- ✓ **Quartier les Arnauds** : problème de ruissellement. Validation des travaux de captage pour un montant de 11852€.
- ✓ **Impasse des Chabalettes** : remise en état de la partie basse uniquement pour libérer du budget à de la réparation de voirie.

M. Faure et M. Dunogier souligne et dénonce le manque de moyen mis à l'entretien de la voirie.

En 2018 : 92000€ étaient accordés à la voirie et seulement 52000€ en 2019. L'effort d'entretien à leurs avis n'est pas suffisant pour pérenniser le bon entretien des voies communales.

● **Présentation et validation des projets de travaux sur les bâtiments communaux 2019**

Rapporteur : M. CLUZEL Michel

Il a été porté au budget la somme de 24000€ dont 10000€ portant sur la protection contre les incendies au niveau de la salle des fêtes. Répartition :

- 2300€ pour les fenêtres du logement avec 50% de subvention du SDE
- Remplacement des fenêtres de la salle des fêtes pour 4300€ (50% subvention SDE)
- Réparation des portes de la salle des fêtes pour 1300€ sans subvention
- Aménagement de lavabos avec 5 points d'eau pour la cantine. A ce jour seulement 2 points sont présents et cela est trop peu pour le nombre d'élèves à la cantine.

M. Cluzel souligne le besoin de poursuivre nos efforts sur l'accessibilité avec :

- La rampe côté nord de la salle des fêtes
- La barrière de la boulangerie le long de la rampe
- La mise en place d'une boucle d'induction magnétique en mairie
- Le remplacement des rideaux de scène de la salle des fêtes classé au feu.

Tous ces points sont en cours d'étude ou de mise en place en fonction du budget.

L'autre point important portant sur les bâtiments est les éléments anti attentats. Une réflexion est à mener pour mettre en place un système d'alarme, une rambarde au niveau du portail pour limiter l'accès à l'école et la pose d'un rideau occultant en salle de motricité.

V- Communications de M. le Maire.

M. Cluzel demande au Conseil d'accepter la dépense d'un nouveau logiciel de gestion pour le secrétariat. L'ensemble des conseillers sont favorables même si cela représente un surcoût de 2300€ à l'année par rapport à l'autre système. Mais tout le monde s'accorde qu'il s'agit d'un gain de temps à l'utilisation.

Séance levée à 00h15
